

L'école d'Aunay-sur-Odon ne portera plus le nom de Pierre Lefèvre

Le tribunal administratif de Caen a annulé vendredi 15 septembre la délibération du conseil municipal des Monts d'Aunay qui avait décidé en septembre 2021 de baptiser l'école élémentaire au nom de Pierre Lefèvre.

Ancien maire de la commune et ancien directeur de l'école, l'intéressé est en effet accusé de méthodes éducatives « **violentes** » par une partie de ses anciens élèves, parmi lesquels Philippe Sicot, à l'origine de la requête avec Didier Lemasle, un habitant d'Aunay-sur-Odon.

Devant le tribunal administratif, tous deux soutenaient que le choix de ce nom pour l'école communale portait « **atteinte à l'ordre public** » et au « **principe de neutralité du service public** ». Au final, seule la requête du second a été jugée juridiquement « **recevable** ».

Une « information erronée »

Les juges rejettent également les vices de procédure invoqués par les deux requérants sur les vices de forme dont serait entaché le vote de la délibération. « **Si les requérants contestent que les convocations aient été envoyées dans les délais légaux, [ils] n'assortissent leurs allégations d'aucun élément circonstancié.** »

En revanche, les juges donnent raison à Didier Lemasle sur un autre point. « **Pour appuyer le vote du conseil municipal (...), la maire (...) a mentionné un accord des enseignants (...) à l'occasion du conseil d'école du 29 juin 2021. La commune (...) fait valoir (...) que la consultation n'était pas obligatoire et qu'il n'y a pas eu de consultation des enseignants, la maire ayant 'choisi de prendre l'avis du directeur et d'une enseignante à l'issue du conseil d'école'.** »

Toutefois, « **aucune mention de consultation des enseignants (...) n'est consignée dans le compte-rendu. La proposition de dénomination reposant notamment sur l'implication éducative de M. Pierre Lefèvre comme enseignant, directeur d'école et représentant syndical de l'enseignement primaire, l'information erronée quant à l'existence d'un avis favorable des enseignants (...) était de nature à porter atteinte à l'information des conseillers municipaux.** » La délibération a donc été annulée

« **uniquement en ce qu'elle dénomme l'école élémentaire d'Aunay-sur-Odon 'Pierre-Lefèvre'** ». La commune des Monts d'Aunay devra pour cela verser 1 500 € au seul Didier Lemasle au titre des frais de justice.

La plaque décrochée définitivement

Avec la décision de justice entérinée, la plaque de l'école a été décrochée, dès mardi 19 septembre. Et ne sera pas remise, puisque la maire Christine Salmon a finalement annoncé que la polémique devait s'arrêter là (lire page 29). « **Pour que le conseil municipal puisse poursuivre son travail en toute sérénité, pour que Pierre Lefèvre puisse vivre sa retraite en toute tranquillité, pour que notre commune, fasse parler d'elle pour ses belles réalisations, la majorité municipale décide de ne pas faire appel et de ne pas reprendre de délibération pour le nom de l'école qui restera l'école élémentaire Les Monts d'Aunay. Le collectif («Notre école ne peut pas s'appeler Pierre Lefèvre» , ndlr) a annoncé qu'il cesserait toute action si la plaque venait à être retirée, c'est chose faite. Nous espérons que cela mettra fin à l'acharnement envers certains élus mais également envers ceux, nombreux, qui ont pu s'exprimer en faveur de la municipalité. Nous ne pouvons sacrifier la tranquillité de la vie communale à une polémique sans fin », a communiqué la commune sur sa page Facebook.**

Une suite qui a provoqué une réaction partagée au sein dudit collectif, engagé depuis le début « **pour le retrait de la plaque** ». « **La satisfaction prédomine, bien sûr, c'est un véritable ouf de soulagement** », réagit Philippe Sicot. « **Mais d'un autre côté, il y a aussi de la colère, parce que nous n'avons jamais harcelé personne. Et la colère vient aussi du fait que les victimes et nous avons été seuls à nous battre, sans aucun soutien de la part des trois différents ministres de l'éducation Nationale auxquels nous avons écrit.** »

Désormais, le collectif n'a pas encore prévu de se séparer. « **Nous voulons aller à Matignon avec les victimes afin de rencontrer Elisabeth Borne. Il faut absolument que la loi évolue car avec cette affaire Pierre Lefèvre, on est passé à deux doigts de la catastrophe, cela s'est joué à rien.** »